

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 33 (1925)
Heft: 2

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Jean-Nicolas Pache, fils de honorable Esaye Pache, marchand à Oron, et bourgeois, et de honorée Marguerite Pache, fut présenté au Saint Baptême par honorable Jean Doges et Nicolas Pache, le 28 de décembre 1718. »

Esaye Pache eut d'autres enfants, un fils et une fille qui moururent jeunes, une fille mariée à Daniel Doge, et une autre à un Volet. La première n'eut que deux enfants morts l'année même de leur naissance, la seconde n'eut qu'une fille.

(Communiqué par M. M. Reymond.)

CHRONIQUE

L'association du *Vieux-Moudon* a eu son assemblée générale annuelle le 17 décembre dernier. Elle a entendu un travail de M. Charles Gilliard sur *les plus anciens comptes communaux de Moudon*, travail que la *Revue historique vaudoise* aura l'avantage de publier prochainement, ce qui nous dispense d'en parler davantage ici.

M. le Dr René Meylan, président de l'association, parla ensuite des sentences judiciaires prononcées par le Petit Conseil de Moudon du XVI^{me} siècle à 1713. Le Conseil étroit, ou Petit Conseil, ou encore Conseil des douze (Consilium stricum) est une sorte de Municipalité nommée par l'assemblée des bourgeois, puis par le bailli, sous les Bernois. Il est chargé de la police urbaine ou rurale, des délits de chasse et de pêche, etc. M. Meylan a énuméré une série de pénalités infligées à des cabaretiers, à de nombreux maraudeurs, aux amateurs de bois de lune, à quelques femmes dont la porte est ouverte avec trop de bienveillance. Le blasphémateur, en 1520, est condamné à baiser la terre, en hommage de respect à l'offensé. Les amendes sont fréquentes ; ainsi : pour avoir joué aux cartes après neuf heures du soir ; on punit ceux qui portent des pierres la nuit, non à cause du bruit, mais parce qu'ils utilisent les remparts comme carrière.

Le pilori (vire), l'estrapade, le collier, la prison aussi sont les peines infligées par le Petit Conseil. On expulse sans pitié les indésirables ou on enferme quelques coupables dans la cellule du Jaquemard, tour dressée fort probablement sur la travée de gauche, à l'entrée du pont St-Eloi.

C'est par ces petits détails tirés des registres jaunis, que l'on pénètre dans la vie de ceux qui ont vécu avant nous.
